

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Marie Diament, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud, M. Stéphane Fraser, M. Claude Caron et M. Vincent More.

Sont absent(e)s : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-257

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-258

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Le directeur général, M. Louis Breton, informa qu'il manque seulement les deux subventions de voirie à déposer (PIIRL et PISRMM). Toutes les autres demandes d'aide financière sont complétées.

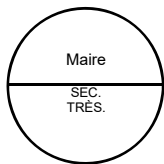
INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du maire

- Une conférence de presse a eu lieu le vendredi 4 novembre pour l'annonce de l'aide financière de 100 000 \$ pour l'aménagement du parc de l'Anse.
- Au parc des Îles, l'installation septique a été faite ainsi qu'une partie de l'aménagement des sentiers de poussière de pierre et de l'ensemencement du terrain.
- La course du Portageur a eu lieu le 29 octobre dernier. Il y a eu plus de 700 coureurs sur place. Une motion de félicitations est faite à l'unanimité par le Conseil pour les organisateurs, Mme Pascale Brouillette, Mme Annick Lavoie et M. Mathieu Lemieux.

6. Information des Conseiller(ère)s

- Mme Marie Diament rapporte que Mme Gabrielle Gougoux a remporté le prix Méritas national en natation et Mme Camille Gougoux s'est distinguée par sa nomination en judo.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Le Conseil fait une autre motion de félicitations à l'unanimité et indique au directeur général de publier cette annonce dans l'Info-Portage.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Rapport annuel du maire sur la situation financière

ATTENDU QUE le maire, M. Vincent More, présente le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 955).

Ce rapport annuel traite des points suivants :

- États financiers de l'année 2015
- Rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2015
- Indications préliminaires pour l'année 2016
- Suivi du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 à ce jour
- Liste des principaux contrats et déboursés de l'année 2016 à ce jour
- Rémunération et allocation des élu(e)s municipaux pour l'année 2016
- Orientations pour le budget et le programme triennal d'immobilisations à venir

États financiers de l'année 2015

Au 31 décembre 2015, la Municipalité exposait le bilan financier suivant :

5 200 631 \$	Actifs financiers
9 508 665 \$	Actifs non financiers
<u>5 738 356 \$</u>	Passifs totaux
<u>8 970 940 \$</u>	Excédent (Déficit) accumulé

Durant l'année 2015, la Municipalité présentait l'état des résultats suivant :

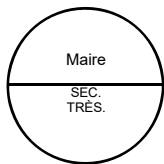
2 279 269 \$	Revenus totaux 2015
<u>2 176 313 \$</u>	Dépenses totales 2015
<u>102 956 \$</u>	Excédent (Déficit) 2015

Au 31 décembre 2015, la Municipalité avait les endettements suivants :

4 121 \$	Véhicule de voirie municipale (échéance 2016)
17 473 \$	Édifice municipal, 560 rte de la Montagne (échéance 2016)
1 086 300 \$	Réseaux égouts et aqueduc - parc de l'Amitié (échéance 2031)
<u>4 516 000 \$</u>	Réseau aqueduc - centre (échéance 2034)
<u>5 623 894 \$</u>	Total des endettements

Au 31 décembre 2015, la Municipalité avait les excédents, fonds et réserves suivants :

145 974 \$	Excédents non affectés
634 955 \$	Excédents affectés
15 000 \$	Rôle triennal d'évaluation
64 020 \$	Camions incendie
70 000 \$	Conversion éclairage au DEL
145 745 \$	Éclairage côte de l'Église au DEL
77 098 \$	Réfection piscine et patrimoine
172 309 \$	Espace villégiature
81 072 \$	Fonds de stabilisation dette – aqueduc centre
9 711 \$	Fonds de prévoyance bris – aqueduc centre
56 792 \$	Fonds réservés - parcs et terrains de jeux
4 376 \$	Soldes disponibles pour règlement d'emprunt
72 745 \$	Financement des activités de fonctionnement
<u>0 \$</u>	Réserves financières
<u>914 842 \$</u>	Total des excédents, fonds et réserves



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2015

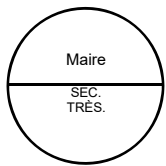
Le rapport annuel de l'auditeur indépendant de la firme Mallette pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 a été produit sans réserve avec l'assurance raisonnable que les états financiers ont été exempts d'anomalies significatives. Toutefois, il y a eu quelques recommandations pour assurer une meilleure gestion à la Municipalité, comme d'indiquer l'indexation annuelle de la rémunération des élu(e)s par résolution (elle est faite pour l'année 2016), d'effectuer les écritures comptables aussitôt que possible, de s'assurer de la gestion des taxes (entre autres pour les comptes de dépenses), d'effectuer une vérification dans les immobilisations, de s'assurer de faire le suivi de la provenance des fonds. À ce jour, la plupart des recommandations ont été faites ou suivies.

Indications préliminaires de l'année 2016

Selon les prévisions actuelles, la Municipalité anticipe des revenus d'environ 2 300 000 \$ et des dépenses d'environ 2 260 000 \$. Un excédent d'exercice est donc prévisible, mais aussi raisonnable.

Quelques faits saillants :

- La Municipalité a engendré des taxes et tenant lieu de taxes de 1 635 740 \$ à ce jour.
- La Municipalité a obtenu plusieurs subventions : 5 633 \$ du *Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)* pour réaliser des cours de yoga aînés, séance de bingo et un club de lecture, 10 000 \$ du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* pour le projet de la côte de l'Église, 70 639 \$ du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR)* pour l'aménagement du parc des Îles et 100 000 \$ du programme d'infrastructure Québec-Municipalités – Municipalités amies des aînés (PIQM-MADA) pour l'aménagement du parc de l'Anse.
- La Municipalité a réalisé un revenu de 38 416 \$ avec le parc éolien Viger-Denonville en 2016 à ce jour. Elle s'attend à recevoir une redevance totale de 64 572 \$ pour l'année 2016.
- La Municipalité a réalisé un revenu de 26 615 \$ du ministère de la Sécurité publique pour les enrochements faits suite à l'évènement de 2010.
- Les revenus et les dépenses pour le camp de jour se sont soldés à 9 737 \$ et 38 949 \$ respectivement (sans les frais liés à l'immeuble). L'écart avec les années dernières s'explique par la ventilation du salaire et des avantages sociaux de la coordonnatrice en loisirs.
- Les revenus et les dépenses pour la piscine se sont soldés à 46 869 \$ et 78 501 \$ respectivement (avec les frais liés à l'immeuble). L'écart avec les années dernières s'explique par la ventilation du salaire et des avantages sociaux de la coordonnatrice en loisirs.
- Il y a eu des locations de salle et gymnase pour 10 332 \$ jusqu'à ce jour.
- La Municipalité a réalisé l'aménagement d'un bureau, l'acquisition d'équipements de bureau et informatiques CIB (6 966 \$), d'une dégeleuse à ponceau (6 155 \$), d'une remorque-décharge (6 006 \$).
- La Municipalité a octroyé plusieurs contrats en 2016 : ouvrages de protection côtière (65 193 \$), mur de soutènement piscine, entretien des espaces verts, entretien des pistes de ski de fond, opération des réseaux, balayage de rue, marquage et traçage de rue, débroussaillage de fossés, nivelage et fauchage d'accotement, traitement de fissures, rapiéçage de chaussée, pavage d'accotement, bordure d'asphalte, affichage directionnel (25 989 \$), accompagnement en ressources humaines, etc.
- La Municipalité procède actuellement à l'aménagement du parc des Îles (99 334 \$ à ce jour). Elle a bénéficié d'une corvée communautaire en juin dernier.
- La Municipalité a organisé plusieurs évènements et trois programmations de loisirs durant l'année 2016, une en hiver, une en été et une en automne.
- La Municipalité devra éventuellement se rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup et revoir son plan et ses règlements d'urbanisme. Afin d'être proactive dans ce dossier, elle a déjà effectué la démarche participative PPU (18 612 \$), impliquant les citoyen(ne)s et encadrée par la Municipalité, le Living Lab (expert en animation) et l'Atelier urbain (expert en urbanisme). Ce support citoyen et de quelques spécialistes servira d'accompagnement afin d'aboutir au modèle et aux processus que la Municipalité entend adopter pour l'aménagement et le développement de son territoire en automne 2017. Le but du comité étant de recommander les orientations au conseil municipal pendant tout le processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme.



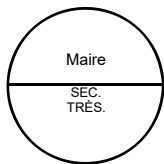
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

- La Municipalité travaille avec le promoteur, M. André Côté, pour le projet l'Essentiel, le nouveau développement résidentiel qui se situera au sud de la rue des Îles en bordure de l'autoroute 20.
- La Municipalité, avec l'aide cruciale et déterminante de la MRC de RDL, a obtenu la bénédiction de la CPTAQ pour la constitution d'une petite zone industrielle légère. Il manque maintenant l'autorisation du MAMOT pour officialiser la zone industrielle.
- La Municipalité a envisagé et abandonné un projet de camping à l'ouest du secteur des Îles, l'autre bord du ruisseau Laforêt, suite à l'avis de consultation des citoyens.
- La Municipalité a appuyé Patrimoine et Culture du Portage avec 5 500 \$, comprenant une contribution spéciale de 2 500 \$ pour le projet Passage obligé - chemin du Portage.
- La Municipalité a appuyé la Corporation portageoise de développement avec 5 500 \$, comprenant une contribution spéciale de 2 500 \$ pour le projet d'un site Internet touristique.
- La Municipalité s'est entendue avec Mme Pascale Brouillette pour le « projet hiver sportif » qui vise à rendre plus accessibles les infrastructures pistes de ski de fond, sentiers de raquette, glace et glissade auprès des écoles et des jeunes. Mme Pascale Brouillette a obtenu une aide financière de 10 000 \$ pour l'acquisition de skis de fond dans le cadre du *Défi Pierre Lavoie*.
- La Municipalité est sur le point de s'entendre avec la Commission scolaire pour un nouveau protocole d'entente et de partage des infrastructures et équipements.
- La Municipalité aura adopté environ 15 règlements durant l'année 2016.
- La Municipalité a traité 31 demandes pour le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA), 10 demandes de dérogation mineure (DM), et 2 demandes à la CPTAQ.
- La Municipalité a embauché 4 employés réguliers, soit 3 au poste d'adjoint administratif dû au roulement et 1 au poste de journalier / responsable du Chalet pour remplacement. Elle a aussi procédé à l'embauche de 18 employés saisonniers durant l'année 2016.
- La Municipalité va tout juste adopter un nouveau règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux.

Suivi du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 à ce jour

	Projeté en 2016	Réalisé en 2016
Administration municipale		
Aménagement de bureau	2 000 \$	1 226 \$
Équipement de bureau	1 530 \$	1 359 \$
Équipements informatiques	5 070 \$	4 381 \$
Œuvre « Tempête dans un verre d'eau »	750 \$	750 \$
Expertise RH	3 000 \$	2 686 \$
Sécurité civile		
Réfection d'une citerne incendie	20 000 \$	0 \$
Adaptation du camion-citerne	30 000 \$	0 \$
Ouvrages de protection côtière	70 000 \$	65 193 \$
Voirie et Transport		
Projet côte de la Mer	31 000 \$	29 816 \$
Projet côte de l'Église	35 000 \$	27 681 \$
Ponceau chemin du Lac	26 000 \$	0 \$
Drainage rue du parc de l'Amitié	6 000 \$	0 \$
Équipements de sécurité routière	1 200 \$	2 683 \$
Dégeleuse à ponceau	5 890 \$	6 155 \$
Remorque-décharge	5 000 \$	6 006 \$
Aménagement et Développement		
Démarche PPU	22 000 \$	18 612 \$
Affichage directionnel	25 000 \$	25 989 \$
Aménagement - place de l'Église	5 000 \$	0 \$
Terrain MTQ zone industrielle	15 000 \$	0 \$
Véhicule de service	4 000 \$	0 \$
Loisirs et Culture		
Réalisation Espace villégiature	2 134 767 \$	0 \$
Mur de soutènement piscine	100 000 \$	2 874 \$
Aménagement - parc des Îles	180 000 \$	99 334 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Aménagement - parc de l'Anse	165 000 \$	2 649 \$
Projet du comité ZIP BSL	750 \$	750 \$
Sentier du Portage local	2 500 \$	0 \$
Sentier du Portage régional	2 500 \$	2 500 \$
Projet PNHA (yoga, bingo, lecture, etc.)	26 765 \$	4 570 \$
Rangement au Chalet des sports	2 000 \$	0 \$
Équipements divers loisirs	<u>2 500 \$</u>	<u>3 314 \$</u>

Total des projets 2 945 222 \$ 308 528 \$

L'écart de 2 636 694 \$ s'explique par la non-confirmation de plusieurs subventions, par exemple de l'Espace villégiature (1 717 217 \$) et du mur de soutènement piscine (33 333 \$), ainsi que par le report ou l'abandon de quelques projets : par exemple du parc de l'Anse (165 000 \$), adaptation du camion-citerne (30 000 \$), ponceau chemin du Lac (26 000 \$), terrain MTQ zone industrielle (15 000 \$).

Liste des principaux contrats et déboursés de l'année 2016 à ce jour

MRC de RDL	Quotes-parts de la municipalité et autres	207 233 \$
Agence de revenu Canada	Remises salariales à la source	37 800 \$
Revenu Québec	Remises salariales à la source	95 055 \$
Croix bleue Médavie	Assurances collectives	17 488 \$
Fonds de solidarité	Régime de retraite	20 504 \$
Cégep de RDL	Démarche PPU et formation	10 476 \$
MonBuro.ca	Fournitures de bureau	10 942 \$
Servlinks communication inc.	Service et équipement informatique	13 725 \$
Mallette inc.	Service-conseil comptable	10 592 \$
Groupe Ultima inc.	Assurances municipales	28 978 \$
Hydro-Québec	Frais d'électricité	39 865 \$
Sûreté du Québec	Service policier de la SQ	149 145 \$
Ville de RDL	Service incendie de RDL	62 730 \$
J.S. Construction inc.	Déneigement des rues et réfections de voirie	86 959 \$
Norbert Lapointe	Déneigement et entretien des immeubles	18 496 \$
Ville de RDL	Approvisionnement en eau 2016	8 696 \$
S.S. A. Deschênes inc.	Collecte et transport des déchets et recyclage	31 606 \$
Ville de RDL	Site d'enfouissement	29 400 \$
Écol'eau inc.	Opération des réseaux	16 362 \$
Sani-Lang inc.	Vidange des installations sanitaires	44 691 \$
Campor inc.	Vidange fosse parc e l'Amitié et autre	11 841 \$
Pavage Cabano ltée	Projet côte de l'Église, rapiéçage et autre	52 948 \$
Construction BML inc.	Projet côte de la Mer	22 862 \$
Ligne Maska inc.	Traçage et lignage	10 844 \$
C'Sellé inc.	Traitement de fissure	10 923 \$
Entreprises Pierre Lévesque	Entretien site de dépôt et autre	12 338 \$
Tessier Récréo Parc	Tyrolienne parc des Îles	20 418 \$
Équipements réc. Jambette	Jeux parc des Îles	<u>33 576 \$</u>
Total des principaux contrats et déboursés de l'année 2016 à ce jour		<u>1 116 493 \$</u>

Rémunérations et allocations des élu(e)s municipaux pour l'année 2016

Maire à la MRC de Rivière-du-Loup

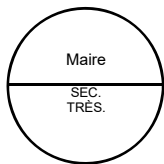
1 883 \$	Rémunération
<u>941 \$</u>	Allocation
<u>2 824 \$</u>	Total

Maire à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

6 182 \$	Rémunération
<u>3 091 \$</u>	Allocation
<u>9 273 \$</u>	Total

Conseiller(ère) à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

2 059 \$	Rémunération
<u>1 030 \$</u>	Allocation
<u>3 089 \$</u>	Total



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Orientations pour le budget et le programme triennal d'immobilisations à venir

La Municipalité doit constituer bon an mal an un budget de fonctionnement d'environ 1 850 000 \$ (sans les amortissements). Sa marge de manœuvre au niveau des investissements qu'elle projette faire dépend de la capacité de payer des gens et des projets que la Municipalité se doit de réaliser afin d'assurer la meilleure gestion qui soit.

La Municipalité veut aller de l'avant avec le projet Espace villégiature pour un début des travaux à l'automne 2017, si elle obtient le financement nécessaire. Le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds chantier Canada-Québec a été fait, ce programme de subvention est tout indiqué pour le projet.

Le budget total du projet Espace villégiature se chiffre à 2 242 964 \$. La Municipalité a demandé une aide financière de 1 493 814 \$ dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités » et elle s'est engagée à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 449 696 \$ par l'entremise de ses excédents affectés ainsi qu'elle garantit l'apport du Milieu d'un montant de 299 455 \$ par l'entremise des excédents affectés et non affectés d'une taxe spéciale 2017 de 150 000 \$. La Municipalité s'attend donc toujours à atteindre ses objectifs de financement et à aller chercher 299 455 \$ de la part de ses partenaires du milieu.

La Municipalité a adopté sa programmation sur la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Elle a proposé les projets suivants pour l'année 2017 :

	TECQ	MUN	TOTAL
Affichage directionnel	20 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
Éclairage côte de l'Église	100 000 \$	25 000 \$	125 000 \$
Conversion éclairage au DEL	80 000 \$	20 000 \$	100 000 \$
Divers travaux au Chalet des sports	53 433 \$	13 357 \$	66 790 \$
Passerelle, plate-forme et bollards au quai	28 000 \$	7 000 \$	35 000 \$
Aménagement sentiers / pistes	8 000 \$	2 000 \$	10 000 \$

La Municipalité a déposé des demandes d'aide financière dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) et du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). Elle a proposé les projets suivants pour l'année 2017 :

	PISRMM PIIRL	MUN	TOTAL
Plan et devis ponceau ch. Lac / ch. Fraserville	9 000 \$	3 000 \$	12 000 \$
Resurfacement du ch. Fraserville	66 644 \$	22 215 \$	88 859 \$
Plan et devis intersection rue des Îles	16 875 \$	5 625 \$	22 500 \$

La Municipalité a plusieurs autres projets déjà identifiés dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2016-2018) qu'elle souhaite mettre à jour lors de l'adoption du budget en décembre 2016 pour l'année 2017.

8. Demande de M. Francis Caron pour la location pour la culture du « champ municipal » en face de la rue des Îles

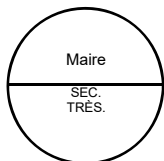
ATTENDU QUE M. Francis Caron a fait une demande de location pour la culture du « champ municipal » à l'ordre de 200 \$ par année sur 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil demande au directeur général d'analyser la valeur de location d'une terre agricole au préalable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-259

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire et M. Louis Breton, directeur général, à signer une entente entre la Municipalité et M. Francis Caron au tarif qui aura été évalué et convenu par le Conseil avec une approbation par courriel.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

9. Adoption du règlement numéroté 2016-12-361 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux »

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement en vertu du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à établir le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux pour les années 2017 à 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été fait aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 6 septembre 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent More, maire, a fait une présentation sommaire du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit premier projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-260

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-12-361 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux ».

10. Révision du budget 2016

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer une révision de son budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de la révision du budget 2016 et qu'ils en ont pris connaissance;

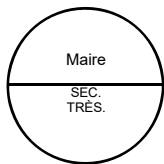
CONSIDÉRANT QUE l'écart au niveau des revenus (entre 2 124 739 \$ et 2 071 495 \$ = 53 244 \$) s'explique principalement par l'ajout de taxe d'un montant de 10 259 \$ et d'un paiement de transfert inattendu de 26 615 \$ alors que l'écart au niveau des dépenses (entre 2 228 952 \$ et 2 185 861 \$ = 43 091 \$) s'explique principalement par l'ajout du contrat du conseiller en urbanisme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par Mme Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-261

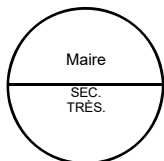
QUE le Conseil adopte la révision du budget 2016 suivante :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	BUDGET INITIAL	BUDGET RÉVISÉ
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	1 304 745 \$	1 316 004 \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	49 033 \$	49 033 \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	246 362 \$	246 362 \$
TENANT LIEU DE TAXES	26 634 \$	25 471 \$
SERVICES RENDUS	83 950 \$	86 137 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	318 271 \$	274 163 \$
AUTRES REVENUS	42 500 \$	127 568 \$
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	2 071 495 \$	2 124 739 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET INITIAL	BUDGET RÉVISÉ
ADMINISTRATION MUNICIPALE	427 695 \$	428 228 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	231 979 \$	235 339 \$
VOIRIE & TRANSPORT	322 899 \$	322 599 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	253 846 \$	260 337 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	95 858 \$	126 972 \$
LOISIR & CULTURE	393 680 \$	395 574 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$	0 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	134 432 \$	134 432 \$
AMORTISSEMENT	325 471 \$	325 471 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 185 861 \$	2 228 952 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT		
AVANT CONCILIATION	114 366 \$	104 213 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	BUDGET INITIAL	BUDGET RÉVISÉ
IMMOBILISATIONS	(325 471 \$)	(325 471 \$)
PROPRIÉTÉS À VENDRE	0 \$	0 \$
PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS	0 \$	0 \$
FINANCEMENT	112 482 \$	112 482 \$
AFFECTATION À L'INVESTISSEMENT	98 623 \$	108 776 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	0 \$	0 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	0 \$	0 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	0 \$	0 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(114 366 \$)	(104 213 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT APRÈS CONCILIATION	0 \$	0 \$
REVENUS D'INVESTISSEMENT	BUDGET INITIAL	BUDGET RÉVISÉ
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	0 \$	0 \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	0 \$	0 \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	29 000 \$	0 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	1 788 856 \$	170 639 \$
AUTRES REVENUS	265 000 \$	0 \$
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	2 082 856 \$	170 639 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET INITIAL	BUDGET RÉVISÉ
ADMINISTRATION MUNICIPALE	12 350 \$	7 677 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	120 000 \$	92 215 \$
VOIRIE & TRANSPORT	115 090 \$	89 090 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	10 000 \$	0 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	71 000 \$	36 000 \$
LOISIR & CULTURE	2 616 782 \$	211 748 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$	0 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 945 222 \$	436 730 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT AVANT CONCILIATION	862 366 \$	266 091 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	BUDGET INITIAL	BUDGET RÉVISÉ
PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$	0 \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$	0 \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(417 550 \$)	0 \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(98 623 \$)	(108 776 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(222 401 \$)	(198 523 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(65 000 \$)	100 000 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(58 792 \$)	(58 792 \$)
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(862 366 \$)	(266 091 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT APRÈS CONCILIATION	0 \$	0 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

11. Annonce officielle de l'aide financière de 100 000 \$ PIQM-MADA pour l'aménagement du parc de l'Anse

L'annonce officielle de l'aide financière de 100 000 \$ PIQM-MADA pour l'aménagement du parc de l'Anse a eu lieu le vendredi 4 novembre dernier à la salle Gilles-Moreau. Il y avait plusieurs représentants de la Municipalité au rendez-vous pour souligner cette annonce. La conférence de presse a porté sur une panoplie d'autres aides financières de la région du BSL.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel présente les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du conseil.

557, côte de l'Église, installation d'un aérateur de toit (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal afin d'autoriser l'installation d'un aérateur de toit sur le versant nord de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127 n'interdit pas les ventilateurs de toit de type «Maximum»;

CONSIDÉRANT QUE la résidence du 557, côte de l'Église n'est pas répertoriée dans l'inventaire des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de répertorier les bâtiments patrimoniaux sur lesquels on devrait interdire l'installation d'un tel ventilateur;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux de rénovation du bâtiment satisfait les critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter l'installation de l'aérateur de toit type « Maximum » sur ce bâtiment et de fournir des outils au comité afin d'interdire ce type de ventilation sur les bâtiments qui ont une valeur patrimoniale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-262

QUE le Conseil refuse l'installation d'aérateur de type « Maximum » et oriente le demandeur sur les options suivantes :

- L'installation de soupiroux au faite de la toiture;
- L'installation d'un aérateur architectural, avec des caractéristiques fonctionnelles similaires au type « Maximum », mais avec une meilleure intégration au bâtiment également.

504, route du Fleuve, rénovation d'une terrasse (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal afin d'autoriser le remplacement de la terrasse avec des matériaux durables et de refaire l'aménagement paysager selon le plan déposé;

CONSIDÉRANT QUE la cour latérale est aménagée de façon attrayante;

CONSIDÉRANT QUE l'espace libre entre les deux bâtiments est déjà gazonné et bien aménagé;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères du PIIA applicables à l'aménagement des espaces libres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la réfection de la terrasse et son aménagement dans l'espace libre latéral selon le plan déposé;

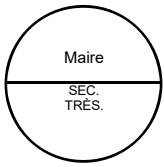
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-263

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

2, rue du Petit-Pèlerin, dérogation mineure (DM)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la dérogation mineure suivante :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

ATTENDU QUE l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale au 2, rue du Petit-Pèlerin qui aura une hauteur de 8,96 m et qui sera située dans la zone 13-H;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, à l'article 4.1 à la grille de spécifications, exige huit (8) mètres de hauteur maximum pour cette zone;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage porte un préjudice sérieux au projet des demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins et qu'une lettre du propriétaire arrière a été jointe à la demande afin de recommander la construction;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme 90-04-125 recommande de faciliter l'intégration de nouveau bâtiment résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée conformément à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec le règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure afin de rendre conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale au 2, rue du Petit-Pèlerin à Notre-Dame-du-Portage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-264

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

101, rue des Îles, dérogation mineure (DM)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la dérogation mineure suivante :

ATTENDU QUE l'implantation d'un bâtiment de service complémentaire aux installations sportives situé au 101, rue des îles et ayant un empiètement de 1,5 mètre dans la marge de recul avant prescrite de huit (8) mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127 à l'article 7.3.1 autorise les bâtiments complémentaires pour cet usage et qu'à l'article 4.1 de ce même règlement, la grille de spécifications exige huit (8) mètres de recul par rapport à une marge avant;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage porte un préjudice sérieux au projet;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins vu la grande distance qui les sépare du site;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure afin de rendre conforme l'implantation du bâtiment de service au 101, rue des Îles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-265

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

13. Adoption du règlement numéroté 2016-09-358 et intitulé « Règlement sur la protection de l'eau souterraine, l'affichage directionnel, les écrans tampons, les résidences de tourisme et autres »

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise plusieurs dispositions règlementaires dans les règlements d'urbanisme;

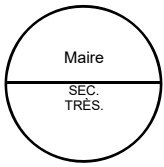
CONSIDÉRANT QUE M. Louis Breton, directeur général, a fait une présentation du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-266

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-09-358 et intitulé « Règlement sur la protection de l'eau souterraine, l'affichage directionnel, les écrans tampon, les résidences de tourisme et autres ».



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. Bal de l'Halloween et Noël des enfants

Bal de l'Halloween

Le bal de l'Halloween s'est tenu le vendredi 28 octobre. Près de 100 personnes étaient présentes. De nombreuses activités étaient organisées, dont le vote pour le concours de citrouilles décorées par les jeunes de l'école primaire. Tous ont semblé apprécier le bal. Trois animateurs ont été embauchés pour assurer le bon fonctionnement de l'activité.

Le budget alloué pour cette activité a été respecté.

Noël des enfants

Le dimanche 11 décembre prochain se tiendra l'activité « Noël des enfants ». Au programme, conte et bricolage avec la Fée des étoiles et rencontre du père Noël. Une activité toujours appréciée des petits comme des grands.

15. Programmation de loisirs hiver

La planification de la programmation est entamée. Le document sera publié au début décembre. Nos activités régulières seront de retour et nous pourrons retrouver encore une fois de la nouveauté. C'est sous le thème « Tuque à pompons et loisirs à profusion » que cette 9^e édition de la programmation de loisirs sera présentée à nos citoyens.

16. Embauche de préposés au Chalet des sports, Mme Sarah Lortie et M. Félix Roy

ATTENDU QUE Mme Sarah Lortie et M. Félix Roy ont déjà été préposés(e)s au Chalet de sports, qu'ils connaissent bien ce service et qu'ils ont la capacité d'occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarah Lortie et M. Félix Roy ont obtenu des évaluations appropriées pour la saison 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-267

QUE le Conseil nomme Mme Sarah Lortie et M. Félix Roy comme préposé(e)s au Chalet des sports pour la saison 2016-2017.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

17. Mandat à Environnement CA pour le projet « Ouvrages de protection côtière »

ATTENDU QUE la Municipalité réalise le projet « Ouvrages de protection côtière » et qu'elle a mandaté l'entreprise Environnement CA pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-268

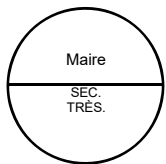
QUE le Conseil mandate M. Jean-Philippe Marchant, Géomorphologue chez Environnement CA, afin d'agir à titre de représentant de la Municipalité dans le projet « Ouvrages de protection côtière » et pour fournir les documents nécessaires à l'analyse de la demande de certificat d'autorisation, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ c Q-2, Art. 22).

18. Reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM 6 605 \$)

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour effectuer le rechargement mécanisé des accotements du rang 2 et du rang 3;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas fait les travaux escomptés, car d'autres travaux admissibles de drainage dans la rue du parc de l'Amitié étaient nécessaires et plus prioritaires et que le coût des travaux est de 9 135 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue du parc de l'Amitié pour un montant subventionné de 6 605 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue du parc de l'Amitié, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-269

QUE le Conseil certifie que les travaux de drainage de la rue du parc de l'Amitié ont été exécutés en ces termes.

DONS ET PARTICIPATIONS

19. Demande de contribution de Centraide

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution de Centraide;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est liée au financement de plusieurs organismes dans la région de Rivière-du-Loup dont la communauté de Notre-Dame-du-Portage bénéficie de leurs services;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-270

QUE le Conseil accorde un montant de 200 \$ à Centraide pour sa campagne de financement annuelle.

20. Demande de contribution du Musée du BSL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution du Musée du BSL;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place, mais que la Municipalité ne désire pas y contribuer davantage parce qu'elle le fait déjà via la MRC de RDL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-271

QUE le Conseil n'accorde aucun montant au Musée du BSL.

21. Demande de contribution du Centre de prévention du suicide du BSL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution du Centre de prévention du suicide du BSL;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-272

QUE le Conseil accorde un montant de 100 \$ au Centre de prévention du suicide du BSL, sans avoir droit au tirage.

22. Demande de contribution d'Hétéroclite pour le « Livre d'artiste au Portage »

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution d'Hétéroclite;

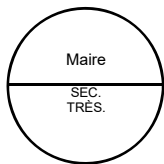
ATTENDU QUE l'organisme entend faire du « Livre d'artiste au Portage » un incontournable et qu'il entreprend une demande d'aide financière auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec afin d'avoir l'autonomie financière nécessaire pour en arriver à ce but;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-273

QUE le Conseil accorde un montant de 5 000 \$ (soit 2 000 \$ en 2016, 1 000 en 2017 et 2 000 \$ en 2018) à Hétéroclite, selon le budget triennal présenté, et donne son appui sans réserve à Hétéroclite dans ses démarches.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

23. Demande de contribution de Mme Pascale Brouillette pour le projet de ski de fond

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution de Mme Pascale Brouillette pour la mise en place d'un parcours d'exercice de ski de fond pour les jeunes en apprentissage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-274

QUE le Conseil accorde un montant de 500 \$ à Mme Pascale Brouillette pour le projet de ski de fond.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

24. Dépôt des deux états financiers comparatifs – octobre 2016

Attendu que les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

25. Liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation – octobre 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-11-275

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 218 883.83 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- M. Émile Beaulieu propose de se référer à l'UPA afin de savoir la valeur locative d'une terre en culture comme le « champ municipal ». Selon lui, il s'agit d'une terre de bonne grandeur qui nécessite peu d'entretien.
- M. Jean-Paul Goudreau indique que la clôture du 89, rue du parc de l'Amitié « fait dur » et que la Municipalité devrait intervenir pour corriger la situation.
- M. Émile Beaulieu indique qu'une clôture à neige se retrouve très près de la première borne-fontaine à l'entrée/sortie de la rue du parc de l'Amitié. Il faudrait y jeter un œil pour s'assurer que le déneigement de la borne-fontaine se fasse mieux.

35. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20 h 40.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier